

## RAPPORT À LA CHAMBRE

Jeudi 12 février 1959

Le Comité permanent des affaires extérieures a l'honneur de présenter son

### PREMIER RAPPORT

Le Comité recommande:

1. Que permission lui soit accordée de se réunir pendant les séances de la Chambre.
2. Que le Comité soit autorisé à faire imprimer les documents et témoignages qu'il pourrait juger utiles, et que l'application de l'article 66 du Règlement soit suspendue à cet égard.

*Le président,*  
H. O. WHITE.